

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2007

- : - : - : - : -

Étaient présents :

Alain MÉTRAL, Maire
Jean-Yves LEMÉTAYER, André SIMON, Béatrice CAUCHY,
Élisabeth LEGRAND, Jean-Claude LEPAON, Claude DUGUEY,
Adjoints.

Catherine POIROT, Michel MADORÉ, Dany DAVID, Christian
COURSIN, Évelyne DOINEIL, Dominique BRALEY, Gilles
LECLERC, Paulette LEMARIGNER, Jean-Pierre RUAULT, Annick
LAMAZURE Daniel CAILLOT, Josiane MARAIS, Mireille BRAJON,
René GROULT, Jean-Michel HEC, Michel CHAIGNON, Patrice
LERÉVEREND, Conseillers et Conseillères Municipaux.

Étaient absentes excusées :

Thérèse VIDON (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Françoise
GRAMMARY (procuration à Alain MÉTRAL), Sophie MARTIN.

Secrétaire de séance : Élisabeth LEGRAND
Assistée de Florence FISCHER, Directrice de Cabinet.

Date de convocation : 11 Septembre 2007

Date d'affichage : 27 Septembre 2007

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Mr MÉTRAL demande d'ajouter la question supplémentaire suivante :

- Échange de terrains entre la Commune d'Agneaux et Madame Marie-Thérèse LECORDIER.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2007.

Mr CHAIGNON fait observer que son groupe est à l'initiative de l'envoi du courrier désapprouvant le calendrier scolaire 2007/2008 et demande que cette observation soit prise en compte.

Mr MÉTRAL accepte et le compte-rendu est voté à l'unanimité.

i. avis de l'ASSEMBLÉE SUR LE MAINTIEN DE DEUX ADJOINTS

(Mrs simon et duguey) DANS LEURS FONCTIONS.

Mr MÉTRAL rappelle que par arrêté du 5 Juillet 2007, il a retiré les délégations de fonction à Mr SIMON, adjoint aux travaux et affaires scolaires et à Mr DUGUEY, adjoint aux affaires budgétaires et culturelles.

Conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée doit se prononcer sur le maintien dans les fonctions de ces deux adjoints.

Avant de procéder au vote, Mr DUGUEY demande la parole pour expliquer « l'historique » de cette situation. Mr DUGUEY s'estimant exclu de sa mission de suivi du Centre de Loisirs Sans Hébergement, de la Maison de la Petite Enfance et de la Médiathèque, a décidé de créer sa propre liste.

De même pour Mr SIMON qui exclu du recrutement du remplaçant de Mr HOREL, rejoint la liste de Mr DUGUEY.

Mr LEMÉTAYER regrette pour sa part, que n'étant pas d'accord avec la politique définie par le Conseil Municipal, et appliquée par le Maire, on ne démissionne pas.

Mr CHAIGNON indique que : « son groupe n'étant pas concerné par cette affaire, celui-ci ne participera pas au vote ».

L'assemblée a décidé par 21 votes exprimés (15 **contre** – 6 **pour**) de se prononcer **contre** le maintien de Messieurs André SIMON et Claude DUGUEY dans leurs fonctions de maire adjoints.

II. travaux

2/1 – Lotissement de la Butorerie : Chemin de la Clergerie – participation voies et réseaux – extension du réseau d’eaux usées.

Mme Yvette LANGE, propriétaire d’une parcelle située à la Butorerie, a demandé de procéder au raccordement de ladite parcelle et à l’extension du réseau d’eaux usées, par courrier du 5 Juin 2007.

Après en avoir délibéré, l’assemblée municipale a décidé, **à l’unanimité**, d’engager les travaux relatifs à cette demande et de signer avec Mme LANGE une convention qui rappelle les contraintes de chaque partie, conformément aux dispositions de l’article L.332.11-1 du Code de l’urbanisme.

2/2 – Aménagement de la Route de Coutances : Convention entre le Département de la Manche et la Commune, relative à la mise en place d’une signalisation.

Après en avoir délibéré, l’assemblée municipale décide, **à l’unanimité**, d’autoriser le Maire à signer avec le département, une convention relative à la mise en place d’une signalisation sur la route de Coutances.

2/3 – Rue Noire – Cession d’une parcelle à Mr Gérard MESNIL.

Après en avoir délibéré, l’assemblée municipale décide, **à l’unanimité**, de céder à Mr Gérard **MESNIL**, une parcelle cadastrée AK 76 au prix de 16 000€ et d’autoriser le Maire à signer l’acte notarié, les frais notariés restant à la charge du demandeur.

2/4 – Echange de terrains entre la S.C.I. IMCO et la Commune.

Après en avoir délibéré, l’assemblée municipale décide, **à l’unanimité**, pour des raisons de sécurité, d’autoriser le Maire, à procéder à un échange de terrains (parcelles section AE numéros 67 et 402), situés place de l’Avenir, à titre gratuit, entre la Collectivité et la Société SCI I.M.C.O.

2/5 – Echange de terrains entre la Commune d’Agneaux et Mme Marie-Thérèse LECORDIER.

Après en avoir délibéré, l’assemblée municipale décide, **à l’unanimité**, d’autoriser le Maire à procéder à un échange de terrains situés rue de Villechien (parcelle AK 86 et parcelles AK 82 et AK 85) entre la Commune et Mme Marie-Thérèse LECORDIER. Les frais notariés restant à la charge de la collectivité.

ii. CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS 2007.

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'allouer une enveloppe budgétaire d'un montant de 468,00 € pour récompenser les lauréats du concours des maisons et balcons fleuris.

- Les crédits budgétaires sont prévus au budget.

QUESTIONS DIVERSES.

Mr SIMON : *« Je m'adresse à l'adjoint chargé de l'activité économique et de l'emploi. A t-il réuni sa commission dernièrement ? »*

Mr CHAIGNON : *« L'activité économique et emploi est de la compétence communautaire ».*

Mr MÉTRAL : *« On ne crée pas les emplois, on les constate ; j'ai œuvré ces dernières années à faciliter l'emploi en aidant les entreprises à s'installer sur notre commune ».*

Mr LERÉVÉREND : *« Continuez-vous, Mr le Maire, à payer les adjoints ? Faites-vous des économies ? »*

Mr MÉTRAL : *« Lorsque j'ai retiré les délégations, les indemnités versées ont été interrompues, mais j'envisage de nommer deux autres adjoints car, je ne peux pas travailler seul. »*

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Mr MÉTRAL informe l'assemblée d'une prochaine réunion plénière dans le cadre du projet du crématorium.

- Il a été remis à chaque conseiller municipal :
- la lettre d'invitation à la remise des prix du concours des Maisons Fleuries.
 - la plaquette d'Agneaux Culture Loisirs – saison 2007/2008

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
A. MÉTRAL